

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1er mars 2023

Date de convocation : 22 février 2023
Date d'affichage : 22 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers absents excusés : 1
Nombre de conseiller absent ayant donné pouvoir : 0
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

L'an deux mille vingt trois, le premier mars, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de AUBRET Alain.

Etaient présents : AUBRET Alain, MORIER Yves, MONTET Evelyne, PERRIN Sébastien, COMMOY Alain, JAVOUHEY Alexandre, LACROIX Delphine, GACHON Anne-Marie, FOIVARD Anne-Marie, GEAY Walter.

Absent excusé : VILLECOURT Laurent.

La séance est ouverte à 19 h 01.

- Désignation du secrétaire de séance : M. PERRIN Sébastien.

- Approbation des procès-verbaux des réunions du 14 décembre 2022 et 18 janvier 2023 à l'unanimité.

SALLE DES FETES - TRAVAUX

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau d'études Réalités Urbanisme et Aménagement a transmis une nouvelle estimation pour la sécurisation de l'extérieur de la salle des fêtes. Celle-ci s'élève à près de 70 000 € HT désormais. Le Conseil Municipal estime ce budget trop élevé. Il est demandé de contacter le bureau d'études pour que l'enveloppe de travaux ne dépasse pas les 50 000 € HT.

Avant de réaliser ces travaux, le Syndicat des Eaux de Pouilly sous Charlieu (SIADep) va procéder au renouvellement de la canalisation d'eau potable ; et la Commune va également en profiter pour installer une borne incendie.

Par ailleurs, M. Aubret précise que dans le cadre de l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et dans le cadre du périmètre des Architectes des Bâtiments de France (ABF), il y a lieu de déposer des dossiers auprès du service de l'urbanisme.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les comptes administratifs de l'exercice 2022 sont présentés. Ceux-ci peuvent être résumés comme suit :

COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Section de Fonctionnement

Résultats reportés : 361 224,78 €
Dépenses 2022 : 172 456,48 €
Recettes 2022 : 221 201,87 €
Résultats 2022 : + 409 970,17 €

Section d'Investissement

Résultats reportés : 1 298,46 €
Dépenses 2022 : 162 369,84 €
Recettes 2022 : 130 099,58 €
Résultats 2022 : - 30 971,80 €

Résultats 2022 : + 378 998,37 €

ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Section de Fonctionnement

Dépenses 2022 : 21 920,62 €
Recettes 2022 : 14 642,00 €
Résultats 2022 : - 7 278,62 €

Section d'Investissement

Dépenses 2022 : 5 075,28 €
Recettes 2022 : 31 500,00 €
Résultats 2022 : + 26 424,72 €

Résultats 2022 : + 19 146,10 €

BUDGET PRIMITIF 2023

Les budgets primitifs pour 2023 sont présentés. Ceux-ci peuvent être résumés comme suit :

COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2023 :

Fonctionnement Recettes :

Recettes budgétées 2023 : 197 500,00 €

Résultats reportés : + 378 998,37 €

Total : 576 498,37 €

Budget équilibré

Fonctionnement Dépenses :

Dépenses budgétées 2023 : 241 280,62 €

Virement à la section investissement : 335 217,75 €

Total : 576 498,37 €

Investissement Recettes :

Recettes budgétées 2023 : 45 184,95 €

Virement de la section de fonctionnement : 335 217,75 €

Total : 380 402,70 €

Budget équilibré

Investissement Dépenses :

Dépenses budgétées 2023 : 349 430,90 €

Déficit d'investissement 2022 : 30 971,80 €

Total : 380 402,70 €

Les dépenses budgétées sont principalement dédiées à l'aménagement et à la sécurisation de la salle des fêtes ; voirie (Impasse du Pavillon + Chemin du Bois Dieu) ; état des lieux et étude de faisabilité pour la maison du 70 route de la mairie ; passage en LED de l'éclairage public ; pavage d'une partie des allées du cimetière ; remboursement emprunt.

ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2023 :

Fonctionnement Recettes :

Recettes budgétées 2023 : 9 0000 € (redevance)

Subvention du budget principal : 30 120,62 €

Total : 39 120,62 €

Budget équilibré

Fonctionnement Dépenses :

Dépenses budgétées 2023 : 31 842,00 €

Déficit 2022 : 7 278,62 €

Total : 39 120,62 €

Investissement Recettes :

Recettes budgétées 2023 : 43 542,00 €

Résultats reportés : 26 424,72 €

Total : 69 966,72 €

Budget équilibré

Investissement Dépenses :

Dépenses budgétées 2023 : 69 966,72 €

(Coût du Schéma Directeur d'Assainissement)

Total : 69 966,72 €

ECLAIRAGE PUBLIC

Le SIEL Territoire d'énergie est actuellement en cours de travaux pour le passage en LED de l'éclairage public.

La modification des horaires est définie comme suit :

SECTEUR DU BOURG ET DE LA NOAILLE (ROUTE DEPARTEMENTALE 482)

Coupure de 22 h 00 à 6 h 00 toute l'année

SECTEUR DU CARRÈGE (HORS SALLE DES FETES ET PARKING)

Coupure de 20 h 00 à 6 h 00 toute l'année

SECTEUR DU CARRÈGE (SALLE DES FETES ET PARKING)

Coupure de 20 h 00 à 6 h 00 toute l'année sauf le samedi où l'éclairage reste actif toute la nuit.

SECTEUR DE LA CHAPELLE

Mise en place de l'éclairage uniquement du 8 décembre au 15 janvier de chaque année avec coupure de 22 h 00 à 6 h 00.

QUESTIONS DIVERSES

- Le compte-rendu est donné de la réunion du 7 février concernant la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du gymnase de la Bouverie. Les différentes possibilités continuent d'être étudiées afin de répartir le coût de la dissolution le plus équitablement entre les Communes membres.

- M. Aubret et M. Morier donnent le compte-rendu de la première réunion qui a eu lieu le 22 février dernier avec la mairie de St Nizier sous Charlieu : la négociation pour la participation aux frais de scolarité pour l'école publique se poursuit. Une prochaine réunion est prévue fin mars.

- Dans le cadre des sécheresses qui menacent de se produire de plus en plus régulièrement, le Conseil Municipal accepte le devis de la Sté Concept Jardin pour un coût de 2 203,20 € TTC pour la création de massifs en pleine terre au lieu de plantations en jardinières.

- Le recensement de la population est désormais terminé. La Commune compte 377 habitants pour 191 logements. Tous nos remerciements à Mme Ducarre Dubouis Mireille pour son travail en tant qu'agent recenseur ; ainsi qu'à la population pour sa collaboration.

- Dans le cadre de l'aide suite au séisme qui a touché la Turquie et la Syrie, le Conseil Municipal décide d'apporter une subvention de 400 € en faveur du FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE). Ce fonds permet aux collectivités qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (notamment les catastrophes naturelles) ou durables (par exemple les conflits).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 40.